

Conseil municipal du jeudi 5 juin 2003
- FINANCES -

1- COMPTE ADMINISTRATIF 2002 - BUDGET PRINCIPAL

Le compte administratif 2002 présenté ce jour, se résume comme suit :

Dépenses de fonctionnement	13 842 437.54 €
Recettes de fonctionnement	17 632 231.44 €
<i>Excédent de fonctionnement</i>	<i>3 789 793.90 €</i>

Dépenses d'investissement	9 494 280.82 €
Recettes d'investissement	6 677 817.39 €
<i>Déficit d'investissement</i>	<i>2 816 463.43 €</i>

Conformément à l'instruction M14 :

- Le virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement n'a pas été réalisé, ce qui explique le fort déficit d'investissement.
- Le rattachement des charges et des produits a été pratiqué pour les sommes supérieures à 152 € en section de fonctionnement.
- Les intérêts courus non échus (ICNE) ont été constatés pour les emprunts réalisés à compter de 1997.

Les résultats seront constatés en Décision Modificative 2003, il est proposé de les affecter comme suit :

- le déficit d'investissement sera constaté au chapitre 001 : déficit d'investissement reporté : 2 816 463.43 €,
- une partie de l'excédent de fonctionnement sera affectée en investissement au compte 1068 : excédent de fonctionnement capitalisé, pour un montant de 2 820 000 €,
- le reste, soit 969 793.90 € restera en section de fonctionnement au chapitre 002 : excédent de fonctionnement reporté.

Délibéré et voté par 4 abstentions, 22 oui sur 26 votants

2-COMPTES ADMINISTRATIF 2002 - BUDGET ANNEXE EAU

Le Compte Administratif 2002 présenté ce jour, se résume comme suit :

Dépenses d'exploitation	556 280.30 €
Recettes d'exploitation	855 661.01 €
<i>Excédent d'exploitation</i>	<i>299 380.71 €</i>

Dépenses d'investissement	218 716.11 €
Recettes d'investissement	62 696.36 €
<i>Déficit d'investissement</i>	<i>156 019.75 €</i>

Les résultats seront constatés en Décision Modificative 2003, il est proposé de les affecter comme suit :

Conformément à l'instruction M49 :

- le virement de la section d'exploitation à la section d'investissement n'a pas été réalisé, ce qui explique le déficit d'investissement,
- le rattachement des charges et des produits a été pratiqué pour les sommes supérieures à 750 € en section d'exploitation.

Les résultats seront constatés en Décision Modificative 2003, il est proposé de les affecter comme suit :

- le déficit d'investissement sera constaté au chapitre 001 : solde d'exécution de la section d'investissement reporté : 156 019.75 €,
 - une partie de l'excédent d'exploitation sera affectée en investissement au compte 1068 : autres réserves pour un montant de 156 000 €,
 - le reste soit 143 380.71 € restera en section d'exploitation au chapitre 002 : résultat d'exploitation reporté
- Délibéré et voté par, 26 oui sur 26 votants

3-COMPTES ADMINISTRATIF 2002 BUDGET ANNEXE Z.A.VERCORS

Le Compte Administratif 2002 présenté ce jour, se résume comme suit :

Dépenses d'exploitation	50 803.11 €
Recettes d'exploitation	83 018.94 €
<i>Excédent d'exploitation</i>	<i>32 215.83 €</i>

Dépenses d'investissement	0.00 €
Recettes d'investissement	97 109.70 €
<i>Excédent d'investissement</i>	<i>97 109.70 €</i>

Les résultats seront constatés en Décision Modificative 2003, ils seront affectés comme suit :

- l'excédent d'investissement sera constaté au chapitre 001 : solde d'exécution de la section d'investissement reporté : 97 109.70 €,
- l'excédent d'exploitation sera constaté au chapitre 002 : résultat d'exploitation reporté : 32 215.83 €.

Délibéré et voté par, 26 oui sur 26 votants

4 -APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DU RECEVEUR BUDGET PRINCIPAL

Après s'être fait présenter les budgets primitif et supplémentaire de l'exercice 2002 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes et de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

- après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2002 voté ce jour,
- après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses comptes le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2001, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés, et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,
- considérant que toutes les opérations ont été justifiées,
- statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2002,

le Conseil Municipal par **27 oui sur 27 votants**, déclare que le Compte de Gestion dressé pour l'exercice 2002 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve.

5-APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DU RECEVEUR BUDGET ANNEXE EAU

Après s'être fait présenter les budgets primitif et supplémentaire de l'exercice 2002 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes et de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

- après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2002 voté ce jour,
- après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses comptes le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2001, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés, et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,
- considérant que toutes les opérations ont été justifiées,
- statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2002,

le Conseil Municipal par **27 oui sur 27 votants**, déclare que le Compte de Gestion dressé pour l'exercice 2002 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve.

6-APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DU RECEVEUR BUDGET ANNEXE Z.A. VERCORS

Après s'être fait présenter les budgets primitif et supplémentaire de l'exercice 2002 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes et de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

- après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2002 voté ce jour,
- après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses comptes le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2001, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés, et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,
- considérant que toutes les opérations ont été justifiées,
- statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2002,

le Conseil Municipal par **27 oui sur 27 votants**, déclare que le Compte de Gestion dressé pour l'exercice 2002 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve.

7-DECISION MODIFICATIVE N°1 / 2003 BUDGET PRINCIPAL

La DM1 présentée ce jour ajuste le budget primitif 2003 et reprend les résultats 2002. Elle se résume comme suit :

Dépenses de fonctionnement	1 112 700,00 €
Dépenses d'investissement	3 873 093.43 €
Total dépenses	4 985 793.43 €
Recettes de fonctionnement	1 112 700.00 €
Recettes d'investissement	3 873 093.43 €
Total recettes	4 985 793.43 €

Les élus donnent un avis favorable par 27 oui sur 27 votants.

8-DECISION MODIFICATIVE N°1/2003 BUDGET ANNEXE EAU

La DM1 présentée ce jour ajuste le budget primitif 2003 et reprend les résultats 2002. Elle se résume comme suit :

Dépenses d'exploitation	192 781.98 €
Dépenses d'investissement	347 680.00 €
Total dépenses	540 461.98 €

Recettes d'exploitation	192 781.98 €
Recettes d'investissement	347 680.00 €
Total recettes	540 461.98 €

Les élus donnent un avis favorable par 27 oui sur 27 votants.

9-DECISION MODIFICATIVE N° 1/2003 BUDGET ANNEXE Z.A.VERCORS

La décision modificative présentée ce jour, ajuste le budget primitif 2003 et reprend les résultats 2002. Elle se résume comme suit :

Dépenses d'exploitation	100 055.83 €
Dépenses d'investissement	137 165.53 €
Total dépenses	237 221.36 €

Recettes d'exploitation	100 055.83 €
Recettes d'investissement	137 165.53 €
Total recettes	237 221.36 €

Les élus donnent un avis favorable par 27 oui sur 27 votants.

10-TARIFS DE L'EAU - Période du 1^{er} juillet 2003 au 30 juin 2004

Il est rappelé que les taux de redevance pour la pollution et le fonds national sont communiqués par l'Agence de Bassin et la Direction Départementale de l'Agriculture pour l'année civile.

La redevance assainissement est fixée chaque année par la METRO et la Société Dauphinoise d'Assainissement.

Pour les locations de compteur, les frais de facturation et les frais de dossier, il est proposé de ne pas changer les tarifs.

En ce qui concerne la facturation, il est rappelé que la facture intermédiaire correspondant à 40 % de la consommation réelle de l'année N -1 est émise début janvier avec une date de règlement au 28 février.

La facturation suite à la consommation réelle moins ce qui a été facturé en janvier est émise début juillet avec une date de paiement au 15 août.

Pour la période du 1^{er} juillet 2003 au 30 juin 2004, il est proposé d'augmenter la part communale de l'eau de 1.8 % (augmentation du coût de la vie) ce qui donne un prix au m3 de 0.7559 € HT soit 0.7975 € TTC, la TVA applicable étant de 5.5 %.

Les élus donnent un avis favorable par 27 oui sur 27 votants.